

LA MÉDECINE DU TRAVAIL AU SERVICE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

A l'heure où la restructuration du système de santé au travail en Tunisie tarde à voir le jour, l'on est en droit de s'interroger sur les acquis, les réalisations et les performances d'une dynamique instaurée déjà depuis le début du siècle dernier et impulsée, quelques décennies plus tard, par la promulgation du Code du travail. L'assise réglementaire, actuellement en vigueur et préambule indispensable à toute démarche de prévention, mériterait une mise à jour de certains de ses aspects afin de la rendre plus à même de répondre aux exigences socioéconomiques et professionnelles actuelles. Et comme l'état de santé du travailleur, qui doit demeurer au centre de toutes les préoccupations, n'échappe pas aux répercussions de la transition épidémiologique que vit notre population, il serait intéressant d'insister auprès des médecins du travail que nous sommes, sur l'importance de sa prise en charge globale. Sans se substituer à lui le médecin du travail viendra, dans le cadre de ses activités intéressant la prévention primaire et secondaire, renforcer et ce, dans les limites de ses prérogatives, les actions de soins menées par le médecin traitant. Le dépistage d'une « maladie non transmissible » lors d'une visite médicale d'embauche ou périodique revêt un intérêt double. Il permettra une meilleure rationalisation de la gestion des ressources humaines quand il s'agira de se prononcer sur l'aptitude au travail mais également, il contribuera efficacement au diagnostic précoce des maladies ordinaires tout en évitant des complications éventuelles pouvant entraîner, parfois, des coûts de traitement exorbitants. Ainsi, cette connaissance parfaite de l'état de santé du travailleur représentera un atout de taille dont disposera le médecin du travail qui sera amené, la plupart du temps, à chercher l'adéquation entre conditions de travail et capacités physiques et psychiques de l'individu. Elle sera, de ce fait, le garant d'une prise de décision éclairée imposée par un environnement professionnel en constant changement, surtout ces dernières années.

Pr Ag Adel AMRI

Directeur du Centre Militaire de Médecine du Travail et de Sécurité Professionnelle

Direction Générale de la Santé Militaire

